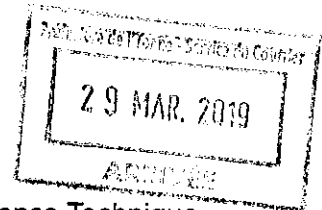


AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

**Point sur l'enquête pour proposer aux adhérents
une aide juridico administrative du quotidien**

Délibération n° CA-2019-07



Date de convocation : 4 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 (arrivé à 15 h 10)
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Le Président présente l'état des réponses reçues dans le cadre de l'enquête lancée auprès de nos adhérents pour mesurer l'opportunité de proposer à ceux-ci une aide juridico-administrative de quotidien : Pour : 74 – Contre : 35

Les missions de ce service pourraient consister à renseigner et conseiller les collectivités sur toute question d'ordre juridique et administratif, à la seule exception des questions de personnel traitées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (C.D.G. 89).

Le traitement des questions impliquerait :

- ✓ Une analyse factuelle du problème exposé, des pièces et documents communiqués...
- ✓ Leur confrontation avec la réglementation applicable (recherches, mises en perspectives...)
- ✓ La préconisation de solutions (avantages inconvénients, conséquences pour la collectivité...)
- ✓ L'accompagnement dans la mise en œuvre de la solution (formalisation de la décision, validation de documents divers...)

Le recours au conseil pourrait également prendre la forme d'une validation de documents élaborés par la structure adhérente.

Quelques exemples de thématiques que ce service aurait à connaître :

● **Les contrats**

- Les conventions d'occupation du domaine public, les baux, les marchés publics, les délégations de service public, etc.

● **L'Intercommunalité**

- La répartition des compétences entre les groupements et leurs communes membres, la définition de l'intérêt communautaire, etc.

● **La police administrative**

- La police administrative générale, les polices spéciales

● **La gestion des biens**

- La distinction entre domaine public et domaine privé, le régime de la domanialité publique
- Les acquisitions, les cessions, les échanges, la consultation de France Domaine, la publicité foncière, le régime des différents types de baux

● **Les services publics**

- L'eau potable
- L'assainissement
- Les déchets
- Les centres de loisirs
- La restauration scolaire, etc.

● **La responsabilité administrative et pénale des collectivités et des élus**

**Le Conseil d'Administration
prend acte des résultats.**

**Considérant les manifestations d'intérêt favorables trop peu nombreuses,
le Conseil d'Administration ne souhaite pas organiser la mise en place de ce service.**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Pour Le Président
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente
Dominique Chappuis